



# ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 078/2025

**OBJET :** Travaux électriques – rue de Savigny barrée, aux intersections avenues Blaise Pascal et Evariste Galois – travaux de nuit, du 13 mars 2025, 22h00 au 14 mars 2025, 6h00.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8, R.417-1 et R.285-1,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation des routes, Livre 1,

Vu la délibération n°110/2014 du Conseil municipal du 15 décembre 2014 transférant la compétence voirie à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB),

Vu la délibération n°032/2020 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 portant sur l'élection du Maire,

Considérant la demande de la société Serpollet sise TSA 70011, 69134 Dardilly Cedex, en date du 15 janvier 2025, pour l'extension du réseau basse tension pour l'alimentation d'une borne IRVE,

Considérant la nature des travaux, il y a lieu de fermer la rue de Savigny aux intersections avenues Blaise Pascal et Evariste Galois, et mise en place d'une déviation de circulation,

## ARRÊTE

**Article 1 :** La rue de Savigny sera barrée, aux intersections avenues Blaise Pascal et Evariste Galois, du 13 mars 2025, 22h00 au 14 mars 2025, 6h00, pour l'extension du réseau basse tension pour l'alimentation d'une borne IRVE, sauf aux véhicules de police et de secours.

**Article 2 :** Une déviation de circulation sera mise en place par les soins de la société.

**Article 3 :** Les dispositions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires de signalisation placés aux endroits appropriés, par les soins de la société.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché sur place 48 heures avant le démarrage des travaux par la société.

**Article 5 :** Monsieur le Chef de l'agglomération de Police nationale de Juvisy-sur-Orge, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Monsieur le Directeur des Services Techniques de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre le SDIS et la RATP, pour information.

Fait à Morangis, le 13 mars 2025

Madame le Maire,  
Brigitte VERMILLET



### Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.